



U 2023/340

## ARRÊTÉ DU MAIRE

### ARRÊTÉ PROVISOIRE PORTANT SUR L'INTERDICTION D'UTILISATION DES VESTIAIRES DE RUGBY DU STADE ST-CAPRAIS

Le Maire de la commune de L'UNION,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** que l'utilisation du réseau d'adduction d'eau potable des vestiaires de rugby du stade St-Caprais, avenue de Bayonne, doit être règlementée pour assurer la sécurité des usagers

### Arrête

**ARTICLE 1 :** Le réseau d'adduction d'eau potable des vestiaires de rugby du stade St-Caprais, avenue de Bayonne, est condamné et vidangé à compter de ce jour et jusqu'à nouvel ordre pour cause de traitement des installations sanitaires en lien avec le risque de légionellose. Son utilisation est interdite au public.

**ARTICLE 2 :** Copie du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet de la Haute-Garonne, Monsieur le Capitaine, commandant la Communauté des Brigades de L'UNION de la Gendarmerie Nationale, Monsieur le Chef de la Police Municipale, Madame la Directrice des Services Techniques et du Sport. Ils seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

L'Union, le 3 novembre 2023  
**Le Maire,**  
**Marc PÉRÉ**



*Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication.*

*Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien <http://telerecours.fr>*

MAIRIE DE L'UNION

6 bis, avenue des Pyrénées - 31240 L'UNION - Tel. : 05.62.89.22.89 - Fax : 05.61.09.30.15

E-mail : [courrier@mairie-lunion.fr](mailto:courrier@mairie-lunion.fr) - Site Internet : [www.ville-lunion.fr](http://www.ville-lunion.fr)